

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 octobre à 19 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame REGNAULT Sabrina, maire.

Étaient présents :

Madame Sabrina REGNAULT, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Madame Claire TANGY, Messieurs Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Bernard GÉRARD, Jean-Louis FERRÉ, Serge JARDIN, Didier LEGRAND, Mesdames Micheline CAVÉ, Sophie LEFRANC, Pascale DUVAL, Messieurs Denis MARTIN, Joël FRANCOIS, Arnaud MAHÉ, Fabien GESLOT, Pascal LEMAITRE, Mesdames Béatrice HEUVELINE, Elisabeth GRÉGOIRE, Lydie LEBLOND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) :

Madame Lynda LEVERD qui donne procuration à Madame Sabrina REGNAULT.
Monsieur Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à Monsieur Jean-Benoît RAULT
Madame Catherine de la HOUGUE qui donne procuration à Madame Claire TANGY.
Monsieur Mathias LEFRANC qui donne procuration à Madame Sophie LEFRANC.

Absent(s) :

M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, M. Emmanuel LECONTE,

Monsieur Didier LEGRAND a été élu secrétaire, conformément à l'article L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 01 octobre 2025

Date d'affichage : 01 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 19 puis 20

Pouvoirs : 4 puis 3

Votants : 23

Après vérification du Quorum, Madame REGNAULT Sabrina, maire, déclare ouverte la séance du conseil municipal de Tourneville-sur-Mer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 28 août 2025.
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Décision du Maire par délégations.
4. Contrat de territoire : Engagement 12^{ème} programme d'intervention « Eau, Climat et Biodiversité. » (2025-2030).
5. Taxe d'aménagement : Vote des taux.
6. Mission maîtrise d'œuvre. Réhabilitation de l'ancien presbytère et construction d'une extension pour la réalisation d'un habitat inclusif.
7. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes.
8. Projet panneaux photovoltaïques. Hangar technique.
9. Compte-rendu de l'entretien avec la société FRERY.
10. Avenir de la salle paroissiale. Association La Lingremaise.
11. Affaires diverses.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 28 août 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- . Décision du Maire par délégations

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2025-065	05/09/2025	Commande publique	Entretien du lave-vaisselle et remplacement du filtre. Cantine scolaire. Cf cuisines. Saint-Lô.	283.74 €
2025-066	27/08/2025	Commande publique	Achat de produits d'entretien. LFD Bretteville.	308.14 €
2025-067	05/09/2025	Commande publique	2 panneaux EB10 et 2 panneaux EB 20 « Le Hameau Labour ».4S Signalisation Marquage. Avranches.	1 109.14 €
2025-068	05/09/2025	Commande publique	1 panonceau « STOP ». 4S Signalisation Marquage. Avranches.	145.42 €
2025-069	03/09/2025	Commande publique	Tonte du stade municipal. SAS Les Paysages du Coutançais. Saussey	993.00 €
2025-070	03/09/2025	Commande publique	25 kg de peinture routière jaune. 4S Signalisation Marquage. Avranches	166.50 €
2025-071	08/07/2025	Commande publique	Formation HACCP DESENFANT Morgane. MCF. La Seyne sur Mer	379.00 €
2025-072	26/09/2025	Commande publique	Curage des canalisations EP et puisards rue de la plage. Lingreville. Yves MADELINE Carentan-les-Marais	1 226.40 €
2025-073	29/09/2025	Commande publique	Logiciel Gescime : Modifications cartographiques. SAS Gescime. Brest.	233.10 €
2025-074	29/09/2025	Commande publique	Fourniture et pose plaque commémorative « A LA MEMOIRE DES AVIATEURS AMERICAINS » PF Guérin. Granville.	1 000.00 €

Madame REGNAULT Sabrina demande au conseil s'il y a des interrogations sur les différentes dépenses.

Madame le Maire précise les points suivants :

- Un entretien avec remplacement du filtre du lave-vaisselle de la cantine scolaire a été réalisé par l'entreprise Cf Cuisines de Saint-Lô, à la suite d'une panne détectée la semaine de la rentrée. Elle tient à remercier publiquement Messieurs ALLAIN et FLEURY des services techniques qui ont spontanément proposé leur aide à Madame DÉSENFANT et qui ont lavé la vaisselle tous les midis jusqu'à la réparation de la machine, soit pendant deux semaines.

- Sur la facture des produits d'entretien, 100 € sont consacrés à l'achat d'un produit pour supprimer des tags inscrits sur l'algéco neuf à disposition du club de pétanque.
Monsieur JARDIN propose qu'une fresque soit réalisée sur l'algéco afin d'éviter que cette situation ne se reproduise. Madame REGNAULT répond que, pour se faire, une déclaration préalable devra être établie. La question sera reconsidérée si de telles incivilités étaient réitérées.
- La facture des Paysages du Coutançais concerne l'entretien du stade jusqu'à la fin de l'année 2025, une tonte du stade (sans les abords) étant facturée 125 € HT. Madame REGNAULT précise que la commission travaux se réunit le 9 octobre 2025 pour étudier l'opportunité d'un entretien en interne.
- L'achat de peinture routière jaune permettra de procéder aux aménagements tests dans le cadre de la sécurité routière, aménagements validés en commission et exposés à un précédent conseil.
- La formation HACCP de l'agent Morgane DÉSENFANT organisée en distanciel par MCF de la Seyne-sur-Mer a permis à l'agent d'être formée avant sa prise de poste au 1^{er} septembre 2025.
- Les modifications cartographiques réalisées par la SAS Gescime de Brest concernent l'implantation des nouveaux emplacements dans le nouveau cimetière d'Annoville. (Conseil municipal du 10/07/2025)
- La facture des pompes funèbres GUÉRIN concerne le changement de la plaque commémorative devant le monument aux morts de Lingreville apposée en hommage aux aviateurs américains décédés en 1944 au cours d'opérations militaires sur la commune. La plaque existante comporte une erreur sur le prénom d'un des deux aviateurs et doit donc être changée. Un nom inscrit sur le monument aux morts sera également corrigé. Il s'agit d'une erreur d'orthographe portant sur le nom d'un habitant de la commune décédé en 1918.

4. Contrat de territoire : Engagement 12^{ème} programme d'intervention « Eau, Climat et Biodiversité ». (2025-2030)

DEL08102025/083.

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention « Eau, Climat et Biodiversité » (2025-2030), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de s'engager autour d'un programme d'actions territorialisées, visant à :

- Renforcer la sobriété en eau ;
- Préserver les ressources en eau potable ;
- Reconquérir les milieux aquatiques et la biodiversité associée ;
- Adapter les territoires au changement climatique.

Ce contrat constitue un outil de programmation pluriannuelle, engageant les parties prenantes sur les enjeux liés à l'eau, en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Dans la continuité des contrats territoriaux Eau et Climat (C.T.E.C.) 1 et 2, la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage est désignée comme structure porteuse du contrat.

Le contrat s'articule autour de quatre enjeux :

1. **Préservation des zones de baignade et conchylicoles,**
2. **Atteinte ou maintien du bon état écologique des cours d'eau,**
3. **Préservation de la ressource en eau potable,**
4. **Reconquête des milieux aquatiques et humides,**

La commune de Tourneville-sur-Mer, maître d'ouvrage des réseaux et ouvrages d'assainissement sur son territoire, s'engage à mettre en œuvre les actions inscrites au contrat et identifiées comme prioritaires, à savoir :

- Lutte contre les Eaux Claires Parasites Permanentes. Réhabilitation du réseau de collecte du système d'assainissement : 515 000 € hors taxes.
- Lutte contre les Eaux Claires Parasites Météorique. Contrôle des branchements prioritaires en domaine privé et travaux de mise en conformité : 9 000 €.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat, et toutes pièces afférentes, étant précisé que le projet ci-annexé pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées.

Madame REGNAULT précise que ce 12^e programme intervient à la suite du 11^e décliné en deux Contrats de Territoire Eau et Climat (2019-2021 / 2022-2024). Ces contrats avaient deux enjeux : l'amélioration de la qualité des eaux littorales et l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. 36,3 M€ ont été investis dans ce cadre.

Pour le nouveau contrat, la commune s'engage à lutter contre les eaux claires parasites permanentes et météoriques avec pour base de travaux le rapport SOGETI. L'AESN, de son côté, s'engage à aider financièrement la commune à hauteur de 60 % sur les opérations ciblées, à savoir :

- Réhabilitation du réseau de collecte : 230 ml à Annoville et 565 ml à Lingreville
- 62 contrôles de branchements qualifiés de prioritaires en domaine privé et travaux de mise en conformité

Monsieur RAULT souligne les actions réalisées dans le cadre de la GEMAPI par la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : entretien du Passevin, changement de deux ponts cadres sur le cours d'eau « Le Précais », notamment celui endommagé lors de l'extension du réseau d'assainissement collectif, déplacement du cours d'eau « Le Bouillon » pour le replacer dans son lit originel...

Madame REGNAULT informe que l'Agence de l'Eau va s'intéresser aux branchements dans les campings situés en zone d'influence microbiologique immédiate. Madame le maire termine en formulant le souhait que la prochaine équipe municipale puisse lancer une opération de contrôles de branchement dans le domaine privé sur l'ensemble de la commune.

5. Taxe d'aménagement : Vote des taux

DEL08102025/084.

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Le bureau, réuni le 26 septembre 2025, propose de ne pas modifier les taux pour la commune nouvelle de Tourneville-sur-Mer et donc de maintenir pour l'année 2026 :

- Un taux de taxe d'aménagement de 2.5 % sur l'ensemble du territoire excepté les parcelles situées dans le secteur 1AUt du PLU de Lingreville qui posséderont un taux de 5 %.
- et d'exonérer totalement de la part communale les abris de jardin soumis à déclaration préalable d'une superficie inférieure ou égale à 20 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide ces taux qui seront appliqués à compter du 01 janvier 2026.
- Charge Madame le Maire de transmettre cette délibération aux services fiscaux.

6. Mission de maîtrise d'œuvre. Réhabilitation de l'ancien presbytère et construction d'une extension pour la réalisation d'un habitat inclusif.

DEL 08102025/085.

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Conformément à la délibération du 10 juillet 2025 retenant la prestation du CDHAT pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 18 150 € HT, Madame REGNAULT demande à l'assemblée de se prononcer sur :

- Un projet de 7 logements pour une enveloppe financière prévisionnelle de 950 000 € HT ou un projet de 9 logements pour une enveloppe financière prévisionnelle de 1 100 000 € HT.
- La volonté plus explicitement formulée dans le CCTP d'intégrer dans les aménagements d'espaces communs extérieurs une liaison entre le bourg et le pôle médical qui soit ouverte au public (piétons).

Mesdames CAVÉ et TANGY remarquent qu'il n'y a pas une grande différence financière entre la construction de 7 logements et celle de 9 logements et que l'espace extérieur est suffisamment important pour permettre une ouverture au public.

À la question sur les superficies des logements, Madame REGNAULT répond que l'étude de faisabilité du CDHAT prévoyait des logements avec une superficie comprise entre 26 et 30 m², le RDC réservés aux espaces communs, l'étage de l'existant avec 3 logements et l'extension avec 6 logements (3 au RDC et 3 à l'étage) mais que les architectes qui répondront pourront faire d'autres propositions d'aménagements et de configuration.

À la question de Madame DUVAL sur l'origine géographique des locataires, Madame REGNAULT répond que les élus avaient déjà manifesté leur souhait de privilégier les habitants de la commune puis des communes voisines pour maintenir la proximité et favoriser le lien social mais Madame REGNAULT rappelle que tout reste à décider sur les conditions d'accueil, de vie...

Le conseil municipal, après réflexion, délibère et à l'unanimité des votants,

- Décide de retenir le projet avec 9 logements pour une enveloppe financière prévisionnelle de 1 100 000 € HT.
- Souhaite intégrer dans les aménagements des espaces communs extérieurs une liaison entre le bourg et le pôle médical qui soit ouverte au public (piétons).

7. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Budget communal

DEL08102025/086.

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Sur proposition de Monsieur le comptable public de la Trésorerie de Coutances par mail explicatif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables les titres de recettes allant des exercices 2010 à 2022 s'élevant à la somme de 2 201.79 €.
- Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au compte 6541 (créances admises en non-valeur) du budget communal de l'exercice en cours.

7bis. Admission en non-valeur de créances éteintes.

Budget assainissement.

DEL08102025/087.

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Sur proposition de Monsieur le comptable public de la Trésorerie de Coutances par mail explicatif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur de créances éteintes les titres de recettes de l'exercice 2022 s'élevant à la somme de 605.28 €.
- Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au compte 6542 (créances éteintes) du budget assainissement de l'exercice en cours.

8. Hangar technique. Projet panneaux photovoltaïques.

DEL08102025/088.

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Madame REGNAULT soumet aux élus la proposition de la Société d'Économie Mixte West Énergies (dont le capital est majoritairement détenu par le Département de la Manche et le SDEM50) concernant l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du futur hangar technique dont le permis de construire vient d'être accordé.

Ce projet estimé à 40 000 € peut être pris en charge par cette société (après avis du comité d'investissement) mais peut être également financé par la collectivité si cette dernière en a les moyens afin de bénéficier directement des retombées de l'investissement.

Le projet ferait l'objet d'une opération d'autoconsommation collective et alimenterait ainsi l'ensemble des bâtiments communaux grâce à la mise en place d'une PMO (Personne Morale Organisatrice) réalisée par le SDEM50.

Madame TANGY exprime sa satisfaction quant à notre impact sur l'environnement grâce à cette opération.

Le conseil municipal, délibère et à la majorité des votants, 1 abstention,

- Valide ce projet par un investissement en fonds propres de la collectivité et charge Madame Le Maire de modifier en conséquence le permis de construire et les éléments de consultations.

Monsieur MARTIN ajoute que l'onduleur (élément indispensable à l'installation de panneaux photovoltaïques) a une durée d'amortissement de 10 ans et les panneaux de 20 ans. La société garantit qu'une centrale photovoltaïque fournit une production optimale pendant 25 années.

Madame REGNAULT indique qu'un projet similaire pourrait être envisagé dans le camping municipal en complément de la chaudière nouvellement installée.

Arrivée de Madame Catherine de la HOUGUE.

9. Compte rendu de l'entretien avec la société FRÉRY

Le lundi 22 septembre 2025 à 11h à la mairie de Lingreville, les membres de la commission camping et les représentants du groupe FRÉRY étaient réunis, sur invitation de Madame le Maire.

En juillet 2025, Madame REGNAULT a adressé un courrier recommandé au groupe FRÉRY pour des manquements graves à leurs obligations contractuelles (financières, de fonctionnement et d'investissement) et a sollicité de la part du Directeur Général, ce rendez-vous en fin de saison pour faire le point sur tous ces éléments. Madame REGNAULT donne lecture de ce courrier aux élus.

Mesdames REGNAULT, DUVAL ainsi que Monsieur GÉRARD étaient présents et rendent compte des échanges avec Monsieur MARCILHAC, directeur général de FRÉRY et Monsieur DUBÉE, directeur opérationnel.

Renseignements pris, la société FRÉRY ne souffre d'aucune difficulté financière.

Monsieur GÉRARD revient sur les incidents provoqués par le fils de la gérante recruté précipitamment après le décès du gérant. Informée par Madame le maire le lendemain des incidents, la société a immédiatement mis à pied le fils. Les représentants du groupe FRÉRY ont précisé que la gérante actuelle du camping ne sera plus présente pour la saison 2026 et que le responsable du camping sera Monsieur PRINCÉ à la suite du départ de Monsieur JÉGOUIC.

Madame REGNAULT ajoute que le calendrier des investissements annoncé lors de la mise en place de la Délégation de Service Public a été transmis à titre indicatif. Le délégataire a pour seule obligation de réaliser l'ensemble des investissements avant la fin du contrat mais liberté lui est laissée de les programmer à sa convenance sur la durée du contrat en précisant qu'il a tout intérêt à les réaliser le plus tôt possible pour les amortir et bénéficier de leurs retombées financières.

Monsieur GÉRARD précise que le seul investissement réalisé est l'acquisition des 3 tentes « Coco » auparavant louées par le camping. Les responsables maintiennent que le défaut d'investissement est lié au manque d'artisans disponibles sur le territoire. Madame REGNAULT rapporte les investissements annoncés lors de la réunion du 22 septembre 2025 : habitats toilés, tentes baroudeurs, lodges sur pilotis, sous-compteurs d'eau pour les mobil-homes, aire de vidange pour les campings cars. Madame REGNAULT émet des réserves quant à la faisabilité de ce dernier investissement du fait des règles d'urbanisme.

Madame DUVAL annonce que les responsables du groupe adoptent une démarche positive pour assurer un brillant avenir au camping. Elle pense qu'ils feront preuve de plus de vigilance dans le futur.

Monsieur GÉRARD pense qu'il y a eu un manque de communication de la part de Monsieur JÉGOUIC, ce qui a compliqué la gestion de certaines situations. Madame REGNAULT conclut en précisant que ce « rappel à l'ordre » était nécessaire pour rétablir rapidement la situation et ainsi éviter de nuire à la réputation de l'établissement.

Les représentants du groupe FRÉRY seront présents lors du prochain conseil municipal programmé le 6 novembre 2025 afin de présenter le bilan de la saison 2025 et le programme d'investissements.

10. Avenir de la salle paroissiale. Association La Lingremaise.

À la demande de l'association La Lingremaise, Madame REGNAULT a rencontré cinq de ses membres le 12 septembre 2025 et souhaite rapporter au conseil municipal le contenu de cet échange. En effet, l'association s'interroge sur l'avenir de cette salle et tient à associer la commune à cette réflexion.

La salle paroissiale « Normandy » est propriété de l'association depuis sa construction en 1932 et a toujours eu une gestion associative et un fonctionnement paroissial. L'association a aujourd'hui 10 membres dont l'abbé membre de droit. Ces membres se disent aujourd'hui trop âgés pour en assurer l'avenir et notent une activité paroissiale de plus en plus réduite.

Les recettes issues des locations couvrant aujourd'hui tout juste les charges, les membres s'interrogent sur l'opportunité de réaliser les travaux nécessaires et auxquels ils s'étaient engagés dans le cadre de l'implantation de la pharmacie.

L'association soumet deux hypothèses sur le devenir de cette salle :

- La vente de la salle dont la commune pourrait être acquéreur ;
- La reprise de la gestion de la salle par la commune : la salle resterait propriété de l'association mais la commune en aurait la jouissance exclusive, hormis la petite salle qui resterait à la disposition de la paroisse.

Le montant des travaux est estimé à 80 000 € (60 000 € pour le crépi ou le bardage extérieur et 20 000 € pour l'isolation). L'association est ouverte à toute proposition émanant de la collectivité ou des autres associations. Elle considère également l'éventualité de s'intégrer dans une réflexion plus globale, comme celle engagée par la commune sur l'avenir des trois églises.

Madame REGNAULT propose de solliciter les Domaines pour avoir une estimation de la valeur du bien et éventuellement l'Établissement Public Foncier de Normandie.

Monsieur MARTIN ajoute que le hangar technique qui se situe à proximité devra être détruit dans les prochaines années et qu'un projet global de réhabilitation du quartier pourrait être alors envisagé, éventuellement pour des logements.

Monsieur RAULT précise que le boulodrome sera situé en zone constructible dans le futur PLUi et qu'une opération globale pourrait être envisagée : salle + vestiaires. Monsieur Rault juge que cette salle, de grande capacité, reste utile pour des manifestations de plus grande ampleur, notamment pour le repas de nos aînés mais qu'elle ne peut effectivement plus être exploitée en l'état.

Madame REGNAULT s'interroge sur le faible nombre de locations dans l'année de la part des privés et sur une éventuelle augmentation si elle était rénovée.

Madame GRÉGOIRE précise que la salle Normandy peut accueillir plus de 200 personnes, capacité intéressante pour des grands événements privés.

Madame TANGY pense que la commune est suffisamment dotée en salles, qu'il est possible d'aller à Montmartin par exemple pour avoir une plus grande capacité d'accueil, et que les grandes manifestations sont rares.

Madame REGNAULT précise qu'elle s'est renseignée auprès de la mairie de Montmartin sur le taux d'occupation de leur grande salle et confirme que celle-ci est très utilisée : mariages, anniversaires, associations, lotos, marché de Noël, CMB, ...

Madame HEUVELINE pense que le prix de vente sera déterminant dans la réflexion.

Madame REGNAULT propose aux élus de commencer à réfléchir sur l'avenir de la salle Normandy et à se renseigner sur l'opportunité d'une acquisition. Pour nourrir la réflexion, l'estimation des Domaines sera sollicitée dans un premier temps ainsi qu'une aide et les conseils de l'EPFN (Établissement Public Foncier de Normandie).

Madame REGNAULT conclut en réaffirmant la volonté de l'association d'associer la commune à ce projet.

11. Affaires diverses

Point n°1 : Madame REGNAULT rappelle que la date du repas des Aînés est fixée au samedi 22 novembre 2025. L'aide des élus est souhaitée le vendredi après-midi pour la mise en place.

Point n° 2 : Madame le Maire invite les élus intéressés le 22 octobre 2025 à 11h à la mairie de Lingreville pour rencontrer Maxime SPAGNOL de l'association AVRIL qui viendra présenter la synthèse des actions de la médiation de l'étranger sur la commune et des activités de pêches à pied de loisir.

Point n° 3 : Madame REGNAULT convie l'assemblée à la journée dédiée au don d'organes qui aura lieu le samedi 18 octobre 2025 de 10h à 17h à la salle des Oyats d'Annville. En prévention des maladies rénales, un dépistage gratuit sera proposé avec l'association France Rein. Une exposition sur le don d'organes réalisée par les étudiants-infirmiers de Granville sera accessible au public. L'équipe de coordination du don d'organes de l'hôpital de Saint-Lô sera présente et Estelle PELLERIN, auteure du livre « Plus forte la Vie » partagera son combat avec les visiteurs. Madame REGNAULT remercie Clémie VRAC pour l'organisation et la réalisation de l'affiche.

Point n° 4 : La prochaine réunion de conseil municipal est programmée le jeudi 6 novembre 2025 à 19h30 à la salle des fêtes de Lingreville.

Point n° 5 : Madame REGNAULT indique que la commémoration du 11 novembre 1918 se tiendra à Annville. La messe étant à programmée à 11h, la cérémonie se déroulera au monument aux morts d'Annville à 12h30 et sera suivie du traditionnel verre de l'amitié à la salle des Oyats. Le déjeuner des anciens combattants est organisé à Hauteville-sur-Mer.

Point n° 6 : Madame le Maire informe que le recensement de la population aura lieu dans notre commune du 15 janvier au 14 février 2026. Cinq agents recenseurs seront recrutés. À ce jour, deux personnes ont déjà répondu favorablement.

Point n° 7 : Monsieur GÉRARD annonce l'organisation d'un défilé de mode appelé « Défil'Âge » sur le thème de Dalida. Cet événement est organisé par les EHPADs de Cérences, Saint-Pair-sur-Mer et Tourneville-sur-Mer le 29 octobre 2025. Cette manifestation n'est pas ouverte au public mais les élus y sont les bienvenus.

Point n° 8 : Madame REGNAULT informe qu'elle a sollicité ce jour l'aide de la gendarmerie pour les nombreux camions installés au havre de la Vanlée en provenance du festival de Muneville-sur-Mer. Les « campeurs » ont été exhortés à quitter les lieux sous 24 heures.

Point n° 9 : Madame TANGY annonce l'organisation d'un apéro concert à la P'tite Coop jeudi 9 octobre 2025 à partir de 16h30 (concert à 19h).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Didier LEGRAND

Le Maire,

Madame Sabrina REGNAULT

Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication